

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2019

1. **La séance a été ouverte** à midi en présence de quelque 150 citoyens ayant répondu à l'invitation de participer à la sixième édition du *Brunch du Citoyen*.
2. Le maire a présenté **la situation financière** de la Municipalité et **les orientations budgétaires 2020** en énonçant d'emblée que le budget comporterait **une hausse de taxes**.
3. Il a présenté **l'historique de l'évolution du taux de taxe et du rôle d'évaluation des propriétés sur son territoire**, soulignant que le nouveau rôle d'évaluation, qui s'applique à partir de 2020, n'a pas vu de croissance.
4. Le maire a poursuivi son explication en signifiant **la position du Conseil à l'effet que la Municipalité n'a pas été traitée équitablement par le Gouvernement suite aux pluies diluviennes de 2017**. Il a également énoncé **la hausse des quotes-parts des municipalités imposée par la MRC en 2019**. Ces deux éléments viennent influencer la hausse de taxes contenue dans le budget.
5. Après que le maire ait expliqué quels étaient les revenus anticipés, les membres du Conseil ont tour à tour informé la population **des dépenses et des priorités d'action 2020** pour chacun des secteurs d'activités de la Municipalité.
6. Le maire a ensuite enchaîné en expliquant que, **pour équilibrer le budget**, le taux de **taxe foncière** passera, de 0,92 \$ à 1,00 \$ par 100 \$ d'évaluation. Aussi, **la taxe de gestion des matières résiduelles** sera de 193 \$ en 2020 et celle pour **le réseau d'assainissement**, de 218 \$.
7. **La taxe pour le réseau d'aqueduc** ne verra aucune variation alors que **les remboursements d'emprunts** continueront à s'effectuer en fonction des coûts, selon les secteurs. On parle d'une variation minime dans ce dernier cas.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter le règlement no. 271** lequel présente le budget, le plan triennal d'immobilisations, les taxes et les modalités de paiement de ces dernières.
9. À **la période de parole au public** qui a suivi, trois questions ont été posées. La première à savoir s'il y aura une perte de taxes municipales à cause de l'acquisition de l'immeuble de la Caisse, la seconde concernant l'avenir de l'église et la dernière, il a été demandé s'il y avait du développement concernant les démarches, auprès de producteurs agricoles, pour établir un sentier de motoneige qui permettrait de se rendre facilement à plusieurs endroits commerciaux à Saint-Paulin.
10. Par vote unanime, il a été résolu de **lever la séance** à 13 h.